



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures 30,
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à
Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de
Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES,
Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M.
MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme
RIVENC.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme
LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde
(DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux
(CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 14 mars 2024

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 2024

III. DÉLIBÉRATIONS

Budget de l'EPAJG	2024/03/21 – 01	Rapport d'Orientations Générales du Budget 2024 – Débat et Vote
	2024/03/21 – 02	Délibération tarifaire : > Tarifs séjours jeunes et adolescents - été 2024
	2024/03/21 – 03	Délibération tarifaire : > Tarifs court séjour Familles à Paris (Espace Barthez)
Marchés publics	2024/03/21 – 04	Délibération pour le rattachement de l' EPAJG au groupement de commande « souscription du contrat d'assurance risques automobiles » de la Ville de Gradignan.
Personnel de l'EPAJG	2024/03/21 – 05	Modification du tableau des effectifs
Autres domaines de compétences	2024/03/21 – 06	Demande de renouvellement de labellisation Info jeunes Gradignan 2024-2029

IV. POINT D'ACTIVITE PAR STRUCTURE

V. QUESTIONS DIVERSES

LA SEANCE EST OUVERTE

MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE OUVRE LA SÉANCE ET EXCUSE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES ABSENTS

«Bonjour à toutes et tous, merci d'être présents ce soir pour ce CA.»

« Je vous propose de désigner Marie-Line LAMOTTE comme secrétaire de séance, nous votons pour le secrétariat de séance, merci.»

« Je vous propose maintenant d'adopter le Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 dont vous avez pris connaissance. Avez-vous des remarques et des questions ?

D'accord donc, pour l'adoption du procès-verbal, à l'unanimité, merci.»

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 est adopté à l'unanimité sans observation

« Nous sommes ravis d'accueillir nos membres invités, Nathalie GALIACY de la CAF et Jean-François NICANOR de l'Association Feu Vert Merci à vous d'être présents.»

Madame la Vice-Présidente passe à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour

2024/03/21 – 01 Rapport d'orientations budgétaires 2024 – Débat - Vote

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
039-200025450-20240321-EPA-24-03-21-01-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 14 mars 2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Délibérations

Accusé de réception en préfecture
033-200075493-20240321-EPA-24-03-21-01-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

7. Finances
7.1 Décisions budgétaires
7.1.1 Débats d'orientations budgétaires

2024/03/21 – 01

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
DÉBAT - VOTE**

Madame la Vice-Présidente, expose à l'assemblée :

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11 de la Loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général Territorial et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), joint en annexe de la présente délibération, a été établi et transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour servir de support au débat.

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 Janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGT et précise que « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel »

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires ;
- PRENDRE ACTE de la tenue du débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires préalable à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance
Marie-Liène LATOFFE



VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Abstention : Contre : Pour : 11
Date de convocation : 14 mars 2024



Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240321-EPA-24-03-21-01-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

RAPPORT D'ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024

Monsieur LABARDIN, Président, expose à l'assemblée :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur prévu à l'article L 2121-8* ».

L'article 107 4° de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires. C'est ainsi que « *dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ».

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 Janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGT et précise que « *à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel* »

Aussi, conformément à la Loi, voici les orientations qui guideront la préparation du Budget Primitif de l'EPAJG pour 2024 qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de sa séance du mois d'avril 2024.



Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240321-EPA-24-03-21-01-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

Introduction- Contexte

Le Budget Primitif 2024 de l'EPAJG sera construit comme chaque année sur un principe de prudence et de consolidation du projet existant, sur l'ensemble des structures de l'Établissement : l'EPAJG Bourg, les centres de loisirs du Château Malartic, du Clos du Vivier et des Tourelles, l'Espace de Vie Sociale Barthez, l'ALSH T-Pakap et Info-Jeunes Gradignan.

Le Budget Primitif 2024 de l'EPAJG sera donc construit en intégrant l'ensemble des projets prévus tout au long de l'année à venir. Le vote du Budget Supplémentaire, qui se déroulera dans le second semestre 2024, sera l'occasion de procéder à des ajustements si nécessaire, en fonction le cas échéant de l'évolution de la situation économique et de ses conséquences éventuelles en termes de fonctionnement et de développement de projets.

Les principales dépenses seront les suivantes :

LES CHARGES À CARACTÈRE GENERAL

Dans le cadre de la poursuite du Projet Éducatif de la Ville, décliné par l'EPAJG, l'ensemble des projets et manifestations est reconduit pour cette année 2024.

La situation économique actuelle rend difficile l'exercice de stabilisation du coût de fonctionnement de la structure tant les augmentations de prix sont fortes dans de nombreux champs d'action (transports, assurances (+80%), animations, produits d'entretien, spectacles etc...). Ainsi, l'objectif premier est de maintenir une offre éducative de qualité pour la jeunesse de Gradignan ainsi qu'une capacité globale d'accueil optimale sur les structures.

L'organisation de manifestations locales (Le tROCKé Dance Battle, l'Art dans le pré, PLAY, un Air de Fête, les séjours jeunes et adolescents, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, d'accompagnement des enfants à besoins spécifiques) est maintenue.

Le montant des charges à caractère général sera estimé à un montant supérieur à celui inscrit au Budget Primitif 2023, qui s'élevait à 270 000€.



Accusé de réception en préfecture
039-200025492-20240321-EPA-24-03-21-01-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel de l'EPAJG sont estimées sur une base supérieure à celle de l'année précédente.

Il est en effet à prévoir une augmentation des charges de personnel due à plusieurs facteurs :

- L'évolution de l'ancienneté des agents le Glissement Vieillessement Technicité (GVT)
- L'augmentation taux CNRACL (1 point)
- L'ajout de 5 points d'indice majoré aux agents contractuels
- L'augmentation du SMIC à 1,13% en janvier 2024
- La revalorisation de l'Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise (IFSE)
- L'attribution de l'Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise (IFSE) pour les agents contractuels
- La création d'un Complément Indemnité Annuel (CIA)
- La revalorisation du forfait de mobilité
- La revalorisation de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (la GIPA)
- L'attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- La création d'un poste de Médiateur social à caractère sportif (contrat adulte relais) au sein de l'Espace Barthez
- Une fréquentation plus importante du Centre de loisirs du Clos du Vivier nécessitant une évolution du nombre d'encadrants

La Commune s'engage également dans l'accueil de tous les publics et la question de l'inclusion est présente. Cela induit une dépense en personnel adapté. Un travail « fin » d'ajustement des effectifs d'encadrement en lien avec le nombre d'enfants et adolescents présents est effectué. Pour rappel, le montant des charges de personnel au Budget Primitif 2023 s'élevait à 1 541 500€.



Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240321-EPA-24-03-21-01-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

LES INVESTISSEMENTS

Les projets d'investissement correspondent essentiellement à des acquisitions mobilières, informatiques et pédagogiques en direction des accueils de loisirs, de l'EPAJG Bourg et de l'Espace Barthez.

Pour rappel, le montant des investissements inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 17 000 €

Les principales ressources seront les suivantes :

LES RESSOURCES PROPRES

Elles se composent des participations des adhérents ou usagers de la structure (adhésions, cotisations, participations, ventes lors de manifestations), des revenus des immeubles liés aux locations de salles, ainsi que du remboursement par la collectivité des mises à disposition de personnels dans le cadre de conventions de partenariat (animateurs en appui sur les pauses méridiennes des écoles élémentaires).

Ces ressources seront estimées à un montant supérieur à celui de l'année précédente, au regard du nombre d'adhérents sur chacune des structures de l'Établissement, du montant de remboursement de la collectivité pour la mise à disposition de personnel sur les pauses méridiennes.

Pour rappel, le montant des ressources propres inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 169 000 €.

LES DOTATIONS

La dotation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Elle se compose du paiement de la Prestation de Service Ordinaire, du financement CLAS pour l'accompagnement à la scolarité, de la prestation de service Espace de Vie Sociale (EVS) pour l'Espace Barthez, ainsi que de financements liés à des appels à projets spécifiques en direction des jeunes et des familles (Schéma départemental – Projet Vacances Territoire).

Pour rappel, le montant de la dotation de la CAF 33 inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 318 000 €. La tendance pour cette année 2024 est estimée à l'identique ou très légèrement supérieure.



Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240321-EPA-24-03-21-01-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

La dotation de l'Etat

Elle se compose d'un accompagnement dans le cadre de l'appel à projets l'ANCT pour les quartiers prioritaires « Politique de la Ville » dont la résidence Barthez fait partie, de l'accompagnement du contrat Adulte relais et dans le cadre des contrats aidés CAE-PEC maintenus mais en diminution de participation.

Cette dotation sera estimée sur une base inférieure à celle de l'année précédente, en raison de la diminution de l'accompagnement financier des services de l'État pour les contrats aidés CAE-PEC. Pour rappel, le montant de la dotation de l'État inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 44 500 €.

La dotation de Domofrance dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Cette dotation consiste en un accompagnement de la société Domofrance, propriétaire de la résidence Barthez, pour des projets menés par l'Espace Barthez, dans le cadre d'un dispositif spécifique en direction des quartiers prioritaires « Politique de la Ville ».

Elle est estimée à un montant similaire à celui de l'année précédente, qui s'élevait pour rappel à 13 000 €.

La dotation du Département de la Gironde

Composée de financements liés à des appels à projets Jeunesse (Accompagnement scolaire, Ecole Multisports) et du soutien au fonctionnement de l'Espace Barthez, son montant estimé sera inférieur à celui de l'année précédente.

Pour rappel, le montant de la dotation du Département de la Gironde inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 12 000 €.

Les autres dotations

Ces dotations se composent de financements de Bordeaux Métropole pour des actions de l'Espace Barthez dans le cadre de la Politique de la Ville.

Ces dotations sont estimées à un montant similaire à celui de 2023, qui s'élevait à 3 000 €.

La dotation de la Ville de Gradignan

Principale ressource de l'EPAJG, le montant de la dotation de la Ville de Gradignan sera estimé à un montant supérieur à celui de l'année précédente, au regard des différents points évoqués dans ce rapport. Pour rappel, le montant au Budget Primitif de la dotation de la Ville de Gradignan sur l'année 2023 s'élevait à 1 285 000 €.

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

*«La première délibération, qui est le Rapport d'Orientation budgétaire.
Fabien, je te donne la parole pour des précisions.*

Monsieur VANZWAELMEN,

« Merci Madame la Présidente, effectivement, c'était important de débiter cette présentation du rapport d'orientation budgétaire en vous rappelant le contexte de l'année 2024. Nous sommes donc sur un budget qui sera au niveau des charges à caractère général supérieur à celui de l'année précédente.

Ce qui était important de relever, c'est que les enjeux et les propositions d'animation sur l'ensemble du territoire de la ville sont maintenus, il y a une vraie volonté de maintenir, malgré les difficultés que l'on rencontre depuis 2 ans, l'ensemble des manifestations locales et aussi l'ensemble des dispositifs qui sont proposés depuis de nombreuses années sur Gradignan comme la Dance Battle tROCKé, l'Art dans le Pré, un air de fête, PLAY ainsi que les dispositifs comme l'accompagnement à la scolarité, l'Info Jeunes.

Sur la partie charges à caractère général, la projection s'oriente vers une augmentation pour cette année 2024 par rapport au budget primitif 2023.

Pour les charges de personnel, j'ai souhaité détailler cette partie afin que vous puissiez connaître les raisons de l'incidence financière par rapport au budget primitif 2023.

Donc on a l'évolution de l'ancienneté des agents, ce qu'on appelle le glissement vieillissement technicité la GVT qui a toujours existé, ce n'est pas une nouveauté mais c'est quelque chose qui augmente la masse salariale tous les ans. L'augmentation du taux de la CNRCL d'un point au 1er janvier 2024. L'ajout de 5 points d'indice majorés aux agents contractuels. L'augmentation du SMIC à 1,13% en janvier 2024.

La revalorisation de l'indemnité de fonction de sujétion et expertise qu'on appelle communément l'IFSE. La création du complément indemnité annuel (CIA), on en avait parlé lors du précédent Conseil d'Administration, c'est la possibilité pour les employeurs de favoriser la mise en place d'objectifs et l'évaluation de ces objectifs, peut déterminer une enveloppe allant jusqu'à 140€ annuel en fonction de l'obtention des objectifs qui seraient partagés entre l'évaluateur et le collaborateur. Ce complément d'indemnité annuel étant attribué en fin d'année, au moment de l'évaluation en décembre 2024.

La revalorisation du forfait mobilité qui était à un palier maximal de 200€ et qui, au 1er janvier 2024 a été rehaussé à 300€.

La revalorisation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat la GIPA, c'est quelque chose qui existe depuis de nombreuses années.

L'attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, je l'avais détaillé également dans le précédent conseil d'administration du mois de décembre qui est mise en place et qui aussi a un impact sur l'évolution budgétaire en charges de personnel pour l'année 2024.

La création d'un poste de médiateur social à caractère sportif le contrat adulte-relais au sein de l'Espace Barthez, c'est source de recettes mais aussi de dépenses qu'il est important aussi de vous présenter ce soir.

Et j'ai tenu à le notifier aussi, une fréquentation plus importante du centre de loisirs du Clos du Vivier, notamment l'été dernier, donc on se projette à l'été 2024, on peut imaginer que cette évolution de fréquentation puisse perdurer et donc on l'a anticipée de façon à être en capacité de rémunérer l'ensemble des animateurs qui œuvrent sur la structure durant l'été.

Voilà donc comme je le disais, on s'engage à maintenir l'ensemble des dispositifs. Pour autant c'est important de le dire à tout à chacun, les chargés de structure et moi même nous sommes très vigilants dans la répartition des animateurs, dans le calibrage des animateurs, toujours dans le respect des réglementations.

Si vous avez des questions, des remarques en fonction de mon explication du rapport d'orientation budgétaire, n'hésitez pas.

Monsieur BERGES,

« Je voulais demander au début on parle de 80% d'augmentation des assurances ? Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation ? Parce que c'est complètement hallucinant quand même, je veux dire, moi j'ai une assurance, elle a été augmentée, mais de 10%.

80 % ça paraît quand même un petit peu hallucinant. Ils doivent justifier quand même, non ?

Monsieur DUMONT,

« Je vous rappelle en préambule, la Mairie sur le budget principal, l'EPAJG, le CCAS, on est sur un contrat d'assurance globale. Notre contrat d'assurance est arrivé à échéance le 31 décembre 2023. Sur le dernier trimestre 2023, il a fallu relancer un appel d'offre pour les assurances des bâtiments et les assurances véhicules.

Aujourd'hui, il y a une situation nationale où les assureurs refusent d'assurer les bâtiments publics parce que ça engendre selon eux des coûts très élevés. La Gironde a eu en 2022 des méga feux, je ne sais pas si vous vous rappelez, et il y a eu des bâtiments municipaux qui ont brûlé et qui ont entraîné des coups pour les assurances.

La ville de Gradignan, augmentation de 80% pour l'EPAJG, 75% pour la ville et pour le CCAS de mémoire, on doit être aussi à 75%. C'est vrai que ça a coûté très cher. Vous siégez à la commission d'appel d'offres ? Donc je ne sais pas si vous vous rappelez Monsieur Bergès,

Ah vous n'y étiez pas, donc on avait évoqué cette situation. Nous sommes sur le Sud aujourd'hui, la seule commune qui a pu trouver une assurance en France pour assurer ces bâtiments.

Aujourd'hui, les communes voisines, certaines ont décidé, parce qu'elles ne trouvaient pas d'assureur, d'être leur propre assureur. Tant qu'il n'y a pas d'incident ou d'accident, ça coûte pas, le jour où par exemple, je crois que c'est en 1983 ou plus vieux il y a eu un incendie ici, imaginez si nous n'étions pas assurés, ce que ça aurait coûté un bâtiment comme celui-ci à la construction, on est aux alentours de 20 à 25 000 000 d'euros. Le budget de la ville ne pourra même pas le supporter, donc c'est vrai que ça coûte cher, mais le risque en tout cas n'est pas supporté par la collectivité et par l'intermédiaire de l'Association des maires de France, une intervention a été faite auprès du Ministre des comptes publics et de l'économie afin que les assureurs puissent au moins faire des propositions d'assurance des bâtiments pour les collectivités. Ce n'est pas uniquement les collectivités, il y a aussi les hôpitaux qui sont dans des situations difficiles, ne trouvent pas d'assureur, les ministères, la fonction publique centrale. Donc aujourd'hui, on est dans une situation assez compliquée comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les 4 communes du Sud, on est la seule à avoir trouvé un assureur qui veuille bien nous assurer. Là, c'est un phénomène national, donc c'est très très compliqué.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Et c'est déjà une chance d'avoir une assurance.

Monsieur DUMONT,

« Et je vous rappelle que vous, en petit aparté, en tant que particulier, vous avez pris cet été 6%, nous allons prendre 11% au 1er juillet.

« Donc aujourd'hui, y a une situation compliquée avec les assurances en France. Alors nous les seuils sont assez faibles pour pouvoir lancer un appel d'offre européen. Mais je sais que des grandes villes sont parties maintenant pour lancer des appels d'offres européens pour tenter d'avoir des assurances autres que les assurances françaises.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Très bien, on continue Fabien. On va peut-être aller jusqu'à la fin de la présentation du ROB et puis voire les questions après.

Monsieur VANZWAELMEN,

«Donc pour les investissements 2024, je rappelle le principe de dépenses d'investissement, concernant l'acquisition de matériel informatique, pédagogique et autres pour faire fonctionner l'ensemble de la structure de l'EPAJG et je rappelle le montant qui était défini au budget primitif 2023 qui s'élevait à 17 000€.

On va passer donc maintenant aux principales ressources. Elles se composent de la participation des adhérents, des usagers des structures, donc des adhésions, les cotisations, les participations et les ventes lors des manifestations que l'on organise, des revenus des immeubles liés aux locations de salle aussi, ainsi le remboursement par la collectivité des mises à disposition du personnel dans le cadre de la convention de partenariat, puisque l'EPAJG met à disposition de la ville de Gradignan les animateurs sur les pauses méridiennes, à raison d'un animateur par pause méridienne élémentaire, et de deux sur le groupe scolaire Saint-Exupéry au regard de l'effectif de l'école.

Ces ressources propres sont estimées à un montant légèrement supérieur à celles de l'année dernière à 169 000€ en 2023 avec une hausse prévisionnelle de la refacturation à la ville puisque de la présence des animateurs sur les pauses méridiennes.

Les dotations, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, qui est le plus gros partenaire financier de fonctionnement de la structure indépendamment de la ville de Gradignan évidemment.

On a donc le paiement de la Prestation de Services Ordinaire, ce qu'on appelle communément la PSO, le financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS. On aussi une prestation dans le cadre du fonctionnement de l'espace de vie sociale - EVS Espace Barthez. Le financement d'appels à projets spécifiques notamment les séjours d'été que l'on organisent. On a aussi le PVT qui participe aussi dans l'année et qui contribue au cofinancement de nos actions. Le bonus inclusion, le plan mercredi. Tout ça, ce sont des référentiels que l'on a donc dans le cadre de l'accompagnement des Caisses d'Allocations Familiales en direction des organisateurs d'accueil de collectifs de mineurs. On est aux alentours d'un montant de 318 000€ à l'année et au regard des effectifs de l'année dernière, on peut imaginer avoir une légère augmentation de cette dotation, c'est une prévision.

La dotation de l'État se constitue essentiellement des contrats CAE-PEC, contrats aidés qui sont des contrats que l'on propose essentiellement à des animateurs du Clos du Vivier.

Les dotations de l'État dans le cadre de la politique de la ville. Cumulées, ces dotations en 2023 étaient d'un montant de 44 500€. Et cette année, on peut imaginer qu'elles seront légèrement inférieures. C'est vrai que les CAE-PEC, c'est un dispositif qui chaque année étant en revoyure et globalement cette participation quand même a tendance à diminuer. La projection en tout cas de participation de l'État sur ce dispositif est à la baisse et c'est, sur cette projection que le budget primitif 2024 a été construit.

La participation de Domofrance dans le cadre de la TFPB qui est l'exonération de la taxe foncière pour les propriétés bâties. Nous sommes sur une estimation d'un montant identique aux années précédentes de 13 000€, essentiellement sur la partie animation, c'est à dire les montants et les participations de Domofrance dans le cadre d'organisation de manifestations que sont un Air de Fête par exemple ou d'autres manifestations organisées dans l'année.

Il y a aussi évidemment d'autres participations financières de Domofrance dans l'entretien et dans les travaux proposés chaque année sur leur territoire et sur la résidence Barthez, qui est en quartier politique de la ville sur Gradignan.

Dotations du département composées de financements, d'appel à projet Jeunesse, l'accompagnement scolaire, une partie d'un montant de 6 000€ l'année dernière encore, on est passé à 4 500€ d'accompagnement pour le Département sur l'accompagnement à la scolarité. L'école multisports aussi est un soutien financier. Un soutien dans le cadre aussi du fonctionnement de l'espace de vie sociale.

« Quant à Bordeaux Métropole, c'est dans le cadre des appels à projets notamment sur l'espace de vie sociale Barthez avec une dotation de 3 000€. Donc je pars du principe que cette somme sera à nouveau octroyée pour l'année 2024.

Au regard de l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes, et on se rend compte que la ressource principale de l'EPAJG c'est la ville de Gradignan qui complète chaque année d'une dotation notamment pour supporter les charges de personnel. Et donc pour l'année 2023, on était à un montant 1 285 000€. On sait que la prévision ce sera une augmentation de cette dotation pour 2024.

Voilà pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Merci Fabien, avez-vous des questions sur un de ces sujets ? Oui.

Monsieur DUMONT,

«Une précision. La demande des élus, c'était de maintenir le niveau de qualité de prestation auprès des enfants. Vu la situation inflationniste de trouver des moyens de maintien du pouvoir d'achat du personnel qui travaille dans ces équipes, et que l'effort se serait porté par la subvention du budget principal à l'EPAJG. Donc l'idée, ça n'a pas du tout été de réduire les prestations ou quoi que ce soit, c'était vraiment de maintenir le niveau qualitatif qui était donné par l'EPAJG. Donc l'équation a été technique avec les services, mais au bout du bout, ce que vous a présenté Fabien, répondait à la demande des Élus, c'est à dire de maintenir ce niveau de qualité. Et vous avez vu, si on exclut la subvention communale, le premier financeur c'est la CAF et que c'est vraiment notre partenaire important sur d'autres sujets et en tout cas je vous remercie d'être présent parce que sans vous, ça serait très difficile de faire ce budget.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

«C'est ce que je disais quand on a commencé d'ailleurs. C'est le souhait de maintenir à l'identique, c'est important d'avoir, de conserver cette qualité de service qu'on offre à la population, aux enfants et aux familles, et c'était notre souhait de le maintenir malgré tout ce que l'on vient de dire, toutes ces charges qui augmentent, ces tarifs qui flambent, voilà, on y arrive, on jongle un petit peu. Les équipes font un travail remarquable dans la gestion de l'EPAJG et puis dans la gestion de chaque activité, c'est une réflexion au quotidien. Ils réfléchissent sans arrêt pour pouvoir faire toujours aussi bien avec moins d'argent, avec moins de ressources, ils y arrivent et j'espère qu'ils continueront à bien y arriver parce que franchement, ça vaut le coup. Mais effectivement la ville complète toujours les besoins de l'EPAJG quand on a d'autres dotations qui diminuent. Heureusement que la CAF est présente, qui l'a toujours été et qui nous soutient totalement. Je vous passe la parole Nathalie GALIACY.

Madame GALIACY,

« Merci. Effectivement, la Caisse d'Allocations Familiales est à vos côtés et j'espère le sera pour longtemps. Parce que, elle, contrairement à d'autres financeurs, ne fait pas que maintenir son engagement, elle l'augmente. Voilà si bien que cette année, on a vu toutes les prestations ordinaires augmenter et je sais que les collectivités sont sensibles à ce fait parce qu'elles se retrouvent quand même dans des difficultés importantes et elles peuvent continuer à compter sur des recettes de la CAF.

Je voulais juste vous remercier aussi de m'inviter régulièrement et excuser mon absence depuis quelques années. Mais je suis heureuse d'être parmi vous ce soir

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« C'est un plaisir pour nous aussi. On est ravi de vous recevoir puisqu'on travaille en étroite collaboration très régulièrement avec Fabien nous-même. Voilà, on travaille vraiment main dans la main avec la CAF, ce qui nous permet de progresser, de faire les bons choix, de faire évoluer l'EPAJG comme il se doit finalement. Donc un grand merci à vous et puis merci d'être là.

S'il n'y a pas de question particulière, alors nous allons voter cette délibération, pas sur le contenu, nous votons sur le fait de prendre acte qu'il y a eu un débat. Merci à l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2024/03/21 – 02 Tarification séjours été 2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
033-200025452-20240321-EPAJG-24-03-21-02-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).

Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 14 mars 2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Procès-verbal

Accusé de réception en préfecture
033-200035492-20240321-EPA-24-03-21-02-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Délibérations

7. Finances
7.10 Divers

2024/03/21- 02

TARIFICATION SEJOURS ETE 2024

Madame la Vice-Présidente, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses activités, l'EPAJG organise cet été 4 séjours destinés à ses jeunes adhérents :

- Un séjour « Espagne » pour 15 jeunes de 14 à 17 ans, du 15 au 20 Juillet 2024,
- Un séjour « Hautes Pyrénées » pour 28 enfants / jeunes de 8 à 13 ans, du 22 au 26 Juillet 2024,
- Un séjour « Landes » pour 15 jeunes de 11 à 17 ans, du 19 au 22 Août 2024,
- Un séjour « Parc Naturel Estuaire de la Gironde » pour 15 enfants de 6 à 10 ans, du 27 au 29 Août 2024

Je vous propose donc la politique tarifaire suivante concernant les séjours été 2024 :

	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF	HC
Séjour CANTABRIE (Espagne)	192 €	227 €	269 €	332 €	401 €	463 €	569 €
Séjour HAUTES PYRENEES	168 €	207 €	248 €	311 €	375 €	436 €	536 €
Séjour LANDES	52 €	73 €	95 €	116 €	142 €	164 €	202 €
Séjour au PARC NATUREL ESTUAIRE DE LA GIRONDE	41 €	58 €	76 €	93 €	114 €	131 €	161 €

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Lièze LAMOTTE

E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de Ville
33170

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Abstention : Contre : Pour : 11
Date de convocation : 14 mars 2024

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Nous allons passer à la délibération n°2 qui est la délibération tarifaire sur les séjours d'été. Il y a 4 séjours : Un séjour en Espagne qui se tiendra du 15 au 20 juillet pour les 14-17 ans. Un séjour pour les 8-13 ans, du 22 au 26 juillet en Hautes Pyrénées. Dans les Landes pour les 11-17 ans, du 19 au 22 août. Et au Parc Naturel à l'Estuaire de la Gironde pour les 6-10 ans du 27 au 29 août. Vous avez des tarifs avec une grille tarifaire avec les quotients échelonnés. Vous avez des tarifs qui sont quand même relativement abordables pour les premières tranches et qui évoluent. Alors même les tranches les plus élevées sont loin de représenter la totalité des frais, des coûts mais c'est important que ce soit symbolique et que tout le monde puisse participer à la hauteur de ces possibilités.

Fabien, tu veux nous préciser quelques petites choses sur ces séjours ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« Oui, peut-être une précision. Cette année, il y a un séjour qui revient finalement, le séjour Parc Naturel Estuaire de la Gironde, c'est un séjour qui était organisé il y a encore quelques années par le Château Malartic pour les plus petits, les 6-10 ans. Cette année, on a réussi malgré la difficulté financière, à reproposez avec l'équipe d'animation du Château, ce mini séjour de 3 jours 2 nuits. Et on ne va pas très loin, mais on essaie de faire découvrir les environs, de proposer aux jeunes gradignans et autres d'ailleurs, de pouvoir découvrir l'environnement qui est le leur.

Pour la politique tarifaire, ce qui est intéressant de voir, et on l'a vu dans le précédent rapport d'activité 2023, c'est quand on regarde la pluralité des tranches tarifaires qui fréquentent nos séjours, on se rend compte, et c'est tant mieux, que les tarifs permettent à tout à chacun, chaque tranche, de s'inscrire à ces séjours

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Je vais juste rajouter puisque tu parles de cela, ça permet à chaque famille de partir. Il est évident que très ponctuellement une famille qui est dans une tranche tarifaire peut avoir pour une raison ou une autre très exceptionnelle, des problèmes financiers de ne pas pouvoir partir, on fait toujours en sorte que l'enfant puisse partir. On va juger au cas par cas, il n'y a plus de grille à un moment, on reçoit les familles. Pourquoi vous ne pouvez pas partir ? Vous vous étiez inscrit, il y a un souci et quand au bout d'un moment, ils finissent par nous avouer qu'effectivement, financièrement c'est compliqué, on met tout à plat, on fait en sorte que les familles puissent partir quoi qu'il arrive, c'est important.

Monsieur VANZWAELMEN,

« Une précision, Nathalie est là, mais elle aurait pu le dire à ma place. Il y a aussi des dispositifs d'accompagnement directement de la Caisse d'Allocations Familiales pour les familles, le dispositif VACAF par exemple.

Madame GALIACY,

« Oui, nous avons entre autres des dispositifs pour aider à la fois les familles et puis les enfants à partir en vacances.

Je voulais juste faire une petite intervention puisqu'elle est à l'honneur concernant la politique tarifaire puisque j'ai des collègues qui sont conseillés thématiques jeunesse et qui ont pour charge de lire tous les projets pédagogiques qui leur sont envoyés. Et il se trouve qu'il y a eu un petit décalage. Vous avez été destinataire un peu tardivement d'une convention donc qui a pour but de poser les conditions du versement de la prestation tout cela parce que la Cnaf a modifié un petit peu ses attendus puisque jusqu'à présent, il n'était pas autorisé, et je dis bien il n'était pas autorisé de procéder à une politique tarifaire pour des familles qui ne seraient pas issues de la collectivité qui gère les accueils de loisirs.

Voilà tout ça pour des raisons de discrimination et donc d'iniquité de traitement. Il se trouve que la Cnaf a modifié depuis cette année ses demandes et vous exige de réfléchir à une modulation de cette tarification de façon à ce que, y compris les extérieurs à Gradignan, soient soumis au même régime, si on peut dire, que ceux qui habitent à Gradignan. Ceci dit, et je tiens à le dire, la Caisse d'Allocations Familiales ne demande pas à ce qu'il y ait une politique tarifaire pour les non gradignannais. Voilà libre à vous de décider et de peser du coup le pour et le contre entre les recettes et les dépenses.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Nous en avons parlé avec Fabien également avant et nous allons réfléchir à cette possibilité et nous allons voir comment nous pouvons faire évoluer les choses au niveau de l'EPAJG.

Sana., tu veux poser une question ?

Madame SUKKARIE,

« Avec les séjours des petits, les mini séjours qui existent cette année donc ça veut dire que au Clos du Vivier il n'y a plus de mini séjour pour les tout petits ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« Cela fait plus de 3 ans que ce mini séjour n'existe plus, il n'est plus proposé effectivement.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« D'autres questions, est-ce que nous pouvons passer au vote pour cette délibération ? Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2024/03/21 – 03 Tarifs court séjour familles

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240321-EPA-24-03-21-03-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BIDEAU, M. BONA DEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS. Charaée de structure EPAJG Malartic

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Procès-verbal

Accueil de réception en préfecture
035-200025460-20240321-EPA-24-03-21-03-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Délibérations

7. Finances
7.10 Divers

2024/03/21- 03

TARIFS court séjour Familles

Madame la Vice-Présidente expose à l'Assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

« Dans le cadre de ses activités, l'Espace Barthez organise les 17, 18 et 19 avril 2024 un court séjour destiné exclusivement aux familles.

« Du 17 au 19 avril 2024 à PARIS, pour 38 personnes,

« Je vous propose d'adopter la décision tarifaire suivante :

	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarifs Adulte	78,00 €	90,00 €	120,00 €	150,00 €	162,00 €	180,00 €
Tarifs Jeune 11-17 ans	54,00 €	63,00 €	84,00 €	105,00 €	114,00 €	126,00 €
Tarifs Enfant 6-10 ans	39,00 €	45,00 €	60,00 €	75,00 €	81,00 €	90,00 €
Tarifs Enfant 0 à 5 ans	19,00 €	23,00 €	30,00 €	38,00 €	41,00 €	45,00 €

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Liine LATOFFE

E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de Ville
33170

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Abstention : Contre : Pour : 11
Date de convocation : 14 mars 2024

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Nous passons à la délibération numéro 3 qui est pour un séjour destiné aux familles pour l'Espace Barthez, c'est un séjour à Paris, c'est ça ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« Oui c'est un séjour à Paris du 17 au 19 avril. Un projet qui a été co-construit avec l'ensemble des participants évidemment, mais au préalable il y avait plus de gens qui se sont renseignés, qui ont participé aux premières réunions d'échanges pour construire ce séjour. Ce séjour, on peut le dire, il n'est pas encore fait, mais c'est déjà une réussite parce qu'on a 38 personnes inscrites sur ce séjour de 3 jours à Paris.

Elles ont, je dis elles, parce qu'il y a beaucoup de mamans et leurs jeunes enfants ou ados qui vont participer à ce séjour à Paris, portés donc par l'Espace Barthez avec nos 2 conseillères en économie sociale et familiale, Audrey mortier et Charlie sauvage.

J'ai le détail, évidemment, on est déjà dans les starting block, tout a été vu, c'est une grosse machine d'organiser un séjour pour 38 personnes. Quand on doit prendre le train, aller sur Paris, trouver un logement pour 38+2 donc 40 personnes en tout, pour accompagner les familles sur une ville comme Paris, on se rend compte du travail à réaliser. Le plus difficile étant de trouver un logement. Mais ça, vous n'en êtes pas surpris évidemment et dans des tarifs raisonnables. Cela a été compliqué pour autant, l'équipe y est arrivée, les familles aussi, parce qu'elles ont réfléchi à un programme. Alors je l'avais noté, je voulais vous l'indiquer, il y aura forcément le bateau mouche, il y aura le musée Grévin, le Musée du Louvre aussi en visite et l'Arc de Triomphe. Donc on est quand même sur une belle programmation, tout est heuré déjà parce que quand on est à 40 à se déplacer en groupe dans Paris, on n'est pas à Gradignan en terme de temps de déplacement, il faut bien tout coordonner et puis il faut éviter d'arriver trop en retard sur le bateau-mouche. Tout est déjà réglé, bloqué, réservé. Je suis assez fier de ce beau projet séjour, les familles sont ravies, j'ai pu assister à une réunion il y a à peu près un mois et demi encore sur ce séjour. Les familles sont vraiment très très contentes de ce travail collaboratif aussi et construit entre l'Espace Barthez et les habitants du quartier politique de la ville.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« C'est un très beau projet cette co-construction, ce partenariat qui a été fait, le choix, finalement, elles ont fait le choix elles-mêmes des lieux à visiter, elles ont construit brique par brique leur séjour. Et c'est un beau projet, c'est bien, et puis de toute façon, on le voit, 38 personnes c'est conséquent quand même.

Monsieur DUMONT,

« Pour le Musée du Louvre, vous allez dans quelle salle ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« Je n'ai pas le détail dans ma fiche de synthèse.

Monsieur DUMONT,

« Parce qu'il faut au minimum trois jours pour le visiter en entier !

Monsieur VANZWAELMEN,

« Nous on va le visiter en une journée.

Monsieur BERGES,

« Il faut avoir un pass, parce que si on doit faire la visite avec tout le monde, cela peut durer toute l'après-midi.

Monsieur DUMONT,

« Alors tu as dit musée du Louvre ? Je ne sais pas si l'équipe le savait, mais jusqu'au 30 avril au Musée d'Orsay, il y a la rétrospective Van Gogh et après la prochaine, elle n'est que dans 8 ans. Donc si vous pouvez y aller.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Bien, nous allons voter s'il vous plaît, pour l'adoption ? Votez à l'unanimité également, merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2024/03/21 – 04 EPAJG groupement de commande assurance risques automobiles

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240321-EPA-24-03-21-04-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).

Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 14 mars 2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Procès-verbal

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Délibérations

Accusé de réception en préfecture
039-200026492-20240321-EPA-24-03-21-04-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

- 1 Commande publique
 - 1.1 Marchés publics
 - 1.1.15 Délibérations, décisions

2024/03/21- 04

SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES AUTOMOBILES » :
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE GRADIGNAN
ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.)
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2113-6 À L.2113-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés d'assurances couvrant les risques liés à l'activité de la collectivité, et à celle des établissements qui s'y rattachent (C.C.A.S. et E.P.A.J.G.) ont été relancés, sous forme d'appel d'offres ouvert, sur une durée de quatre ans avec un début de prestations au 1^{er} janvier 2024. Lors de la consultation, le lot 1 « Risques automobiles » a été déclaré infructueux pour cause : aucune offre reçue.

Un marché sans publicité, ni mise en concurrence a donc été signé avec la SMACL ASSURANCES S.A. pour une durée d'un an allant jusqu'au 31 décembre 2024, avec uniquement la garantie « responsabilité au tiers », couvrant les garanties obligatoires.

Avant le terme du contrat, une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, devra être lancée pour un début de prestations au 1^{er} janvier 2025 sur une durée de trois ans.

Afin que les structures, dont l'activité est directement liée à celle de la collectivité, continuent de bénéficier des mêmes conditions que la Ville, il est envisagé de regrouper tous les besoins en la matière et de recréer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à GRADIGNAN (E.P.A.J.G.).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres le C.C.A.S. et l'E.P.A.J.G., conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera conclu pour une durée de trois ans.

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Procès-verbal

Accusé de réception en préfecture
039-200025492-20240321-EPA-24-03-21-04-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

La Ville de GRADIGNAN assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants. Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Elle assurera, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, l'exécution du marché et la conclusion éventuelle des avenants nécessaires.

Chaque collectivité, membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville.

En conséquence, je vous demande :

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :
 - . La Ville de GRADIGNAN
 - . Le Centre Communal d'Action Sociale
 - . L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à GRADIGNAN
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » propres aux membres du groupement annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents,
- D'ACCEPTER que la Ville soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés et à procéder à leur bonne exécution ; le paiement des prestations étant assuré sur les budgets propres à chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN



Le secrétaire de séance

Marie-Lino LAFORTE

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Abstention : Contre : Pour : 11
Date de convocation : 14 mars 2024

CONVENTION

SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES AUTOMOBILES » : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE GRADIGNAN ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.)

ENTRE :

Les parties suivantes :

La Ville de GRADIGNAN, dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représentée par Monsieur LABARDIN, Maire en exercice et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXX, reçue en Préfecture le XX XX XXXX,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représenté par Monsieur Ricardo GONZALEZ, Vice-président du CCAS et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du XX XX XXXX, reçue en Préfecture le XX XX XXXX,

Et

L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.) dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représenté par Madame Valérie MORIN, Vice-présidente en exercice de l'E.P.A.J.G. et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilitée par délibération du Conseil d'administration en date du XX XX XXXX, reçue en Préfecture le XX XX XXXX,

Préalablement exposé

En application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, les parties à la présente convention conviennent de créer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés uniques ou à lots afin de coordonner et de regrouper les achats définis ci-après.

La présente convention n'est conclue que pour la passation du type de marchés désignés ci-dessous.

La dimension du groupement n'est conclue que pour la passation du type de marchés désignés ci-dessous.

Le groupement de commandes n'a pas la personnalité juridique. Il doit respecter les compétences des parties qui le constituent.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1er – OBJET

Les parties décident de lancer une consultation pour la souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » nécessaire à leurs activités.

Article 2 – LE COORDONNATEUR

2-1 – Désignation et rôle du coordonnateur

La Ville de Gradignan est désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

2-2 – Missions du coordonnateur

La Ville sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la commande publique et de désigner le ou les attributaires.

La Ville sera chargée de procéder au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Elle assurera l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants, du secrétariat de la commission d'appel d'offres, à la rédaction du rapport de présentation et à la notification du marché.

La personne habilitée à représenter le coordonnateur signera le marché pour le compte du groupement et le notifiera au titulaire.

Le coordonnateur sera chargé, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, de l'exécution du marché et de conclure le ou les avenants nécessaires.

Article 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes est constitué par les membres désignés ci-dessus et signataires de la présente convention.

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le choix du ou des titulaire(s) correspondant à ses besoins propres et à communiquer tous les éléments nécessaires à la passation et la bonne exécution des marchés. Chaque membre informera sans délais le coordonnateur mandataire de tout dysfonctionnement.

Article 4 – PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Le coordonnateur réalisera la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Article 5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur.

Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa notification par la Ville de Gradignan aux collectivités membres, et se terminera à la fin de l'exécution du marché.

Article 7 – MODIFICATION

La convention pourra être modifiée par avenant, approuvé par délibérations concordantes des assemblées délibérantes, modification prenant effet à la notification de l'avenant.

Fait à GRADIGNAN, le

En trois exemplaires originaux,

Les membres du groupement :

- Le Maire de la Commune de GRADIGNAN
Michel LABARDIN

- Le Vice-président du C.C.A.S.
Ricardo GONZALEZ

- La Vice-présidente de L'E.P.A.J.G.
Valérie MORIN

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« La délibération numéro 4, c'est la souscription du contrat d'assurance risques automobiles. On en a parlé tout à l'heure, nous n'allons pas tout vous relire. Fabien, tu veux nous rajouter quelque chose ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« C'est tout simplement une délibération qui autorise Monsieur le Président de l'EPAJG à signer les documents permettant donc à la structure d'être attachée au groupement de commande dont on a parlé tout à l'heure « Assurance risques Automobiles » pour cette année 2024, avant la nouvelle consultation pour janvier 2025.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Bien, nous devons voter. Donc avez-vous des questions déjà ? Nous en avons parlé quand même pas mal tout à l'heure de problèmes d'assurance.

Nous allons voter s'il vous plaît, pour l'adoption ? Votez à l'unanimité, merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2024/03/21 – 05 Personnel de l'EPAJG – modification du tableau des effectifs

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
033-200035452-20240321-EPAJG-24-03-21-05-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 14 mars 2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Délibérations

Accusé de réception en préfecture
033-200035492-20240321-EPA-24-03-21-05-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

- 4. Fonction publique
 - 4.2 Personnels contractuels
 - 4.2.1 Création de poste

2024/03/21- 05

PERSONNEL DE L'EPAJG

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) adoptée le 20 décembre 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'animateur socio-culturel au sein de la structure de l'Espace Barthez à temps complet,

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- CRÉER un emploi permanent d'animateur socio-culturel à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Animation, au grade d'adjoint d'animation territorial.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau Bac, et / ou d'une expérience professionnelle dans le même secteur d'activités. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de trois ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (ou au maximum sur l'indice majoré 432).

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel pourra être prononcé à l'issue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 1 de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération du 20 décembre 2017 est applicable.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le secrétaire de séance

Maëlle Lina CAROTTE



VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	3
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	M
Abstention :	Contre : Pour : M
Date de convocation :	14 mars 2024

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« La délibération suivante concerne le personnel de l'EPAJG, la modification du tableau des effectifs. Je te laisse la parole, Fabien.

Monsieur VANZWAELMEN,

« Oui, sur l'espace de vie sociale Espace Barthez, on a donc une chargée de structure qui est Vanessa Tremblier, qui revient de congé maternité le 2 avril. On a une animatrice socioculturelle plutôt orientée familles en la présence de Delphine Garcia qui aujourd'hui est sur un contrat, ce qu'on appelle un contrat 3.1, c'est à dire un contrat que l'on renouvelle, chaque année. Au regard du rendu de l'activité de Madame Garcia, on a souhaité lui faire une proposition de contrat différencié à celui qui existe aujourd'hui et pouvoir à compter du 1er avril lui proposer un contrat 3.2. C'est un contrat qui sera sur une périodicité de 3 ans renouvelable une fois et possibilité, soit au bout des 3 ans, soit au bout des 6 ans ou même en amont de passer à une stagiairisation pour éventuellement une titularisation.

« C'est montrer à la personne que le travail réalisé correspond aux attentes de la ville et donc aussi de l'EPAJG et c'est une forme de reconnaissance. Et cela nous permet d'asseoir aussi au sein de notre structure, le personnel qui remplit fort correctement la mission et développe aussi de nouvelles actions puisque aujourd'hui on parle de l'Espace Barthez, mais on est déjà en train de parler de l'Antenne Favard. Du développement de Favard avec le retour de Hélène Berton qui est notre collaboratrice administrative qui revient début mai et de Vanessa qui sera de retour le 2 avril. Donc on est déjà dans le travail collaboratif avec les 2 CESF aussi sur le développement de l'Antenne Favard.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Merci Fabien.

Monsieur DUMONT,

«Une petite précision également, ce fameux contrat qu'on appelle un contrat 3.2, Fabien vous l'a expliqué c'est un contrat de 3 ans mais de maximum 6 ans et au-delà des 6 ans, l'agent est automatiquement sur un CDI. C'est la Loi et ça fait partie de ce que nous a demandé Monsieur le Maire et Monsieur le premier adjoint qui est délégué aux ressources humaines, c'est de mettre en place une politique de lutte contre la précarisation des contrats au niveau des agents. Sur la commune on a réglé pas mal de choses. Parce qu'aujourd'hui les agents, dans beaucoup de collectivités, les agents qui sont sur des contrats d'un an, ne peuvent pas faire d'emprunt, ne peuvent pas acheter de voiture, ne peuvent pas faire toutes ces choses là, donc là, ça va permettre à notre agent qui fait du très bon travail de sortir aussi de cette précarisation.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Oui, elle fait un excellent travail, elle est investie, nous sommes satisfaits de son action c'est donc normal que l'on fasse évoluer son contrat.

« Voilà est-ce qu'il y a des questions ? Non, pas de questions donc pour l'adoption ? Votez à l'unanimité, merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**2024/03/21 – 06 Demande de renouvellement de labellisation Info jeunes
Gradignan 2024-2029**

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture 033-2000235492-20240321-EPAJG-24-03-21-06-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTAILH, Mme RIVENC.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 14 mars 2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
033-200038492-20240321-EPA-24-03-21-06-0E
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes

2024/03/21- 06

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION
« INFO JEUNES GRADIGNAN 2024 / 2029 »

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Gradignan est labellisée Info Jeunes Gradignan depuis 2021 dans le cadre d'une convention 2021/2023 avec l'État et le Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine (CRIJ) qui anime, coordonne et favorise la structuration des réseaux jeunesse néo aquitain.

Pour la Commune de Gradignan, la gestion du dispositif a été confiée à l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG), avec pour mission de proposer et de garantir à tous les jeunes de 15 à 25 ans un lieu d'accueil, d'écoute et d'informations complètes de manière individuelle ou en groupe autour des domaines suivants :

- Études secondaires et universitaires,
- Emploi étudiant et saisonnier,
- Formation professionnelle,
- Vie pratique et hébergement,
- Sports, loisirs et vacances,
- Mobilité internationale,
- Santé et prévention.

Info Jeunes Gradignan est organisé dans la cadre de la politique jeunesse de la Commune, décliné au travers d'un Projet Éducatif de Territoire dernièrement renouvelé pour la période 2023/2026. Lors de chaque bilan d'activité annuelle de l'EPAJG, l'activité « Info Jeunes Gradignan » est présentée tant de manière qualitative que quantitative. Info Jeunes Gradignan, labellisé, fait partie du maillage dédié à la jeunesse sur le territoire. Il s'inscrit dans la durée, il est reconnu, apprécié et utile aux jeunes.

C'est la raison pour laquelle, au regard de l'activité globale en direction de la jeunesse, de la poursuite et du développement de nos différentes actions en direction de ce public, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président :

↳ à déposer le dossier de demande de renouvellement de labellisation Info Jeunes Gradignan 2024 / 2029.

↳ à signer la convention pluriannuelle avec le service de l'État, le CRIJ Nouvelle Aquitaine et l'EPAJG.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de Ville
33170

Le Secrétaire de Séance

Marie-Liène LATOÏTE

VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	11
Abstention :	Contre :
	Pour : 11
Date de convocation : 14 mars 2024	



Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« La dernière délibération c'est une demande de renouvellement de la labellisation Info Jeunes Gradignan. Je te laisse la parole Fabien.

Monsieur VANZWAELMEN,

«L'Info Jeunes Gradignan est labellisé depuis 2021. La labellisation s'est achevée en 2023, nous sommes en reconduction de dossier de labellisation auprès du Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine. Ce dossier doit être transmis pour la mi-mai dans le cadre de ce renouvellement, il y a des démarches administratives à réaliser, c'est l'objet de cette délibération de ce soir autorisant Monsieur le Président à candidater au renouvellement de la labellisation pour la période 2024/2029 et signer la convention, les documents liés. Aujourd'hui, on travaille beaucoup avec Cyril Carquil, le chargé de structure et les animateurs de l'EPAJG Bourg aux définitions des nouvelles orientations qui pourraient être proposées au regard des échanges qu'on a aussi avec les jeunes et sur ce qu'on a pu constater au travers de ces 3 années passées dans le cadre de la Labellisation Info Jeunes. Pour le moment je ne peux pas vous détailler les fiches actions. On est parti sur une réalisation de 3 fiches actions. On a défini ce qui régit le dossier de labellisation, l'établissement du contexte. On explique de quelle manière a été construit l'Info Jeunes à Gradignan. Ensuite, on a toute une analyse des données froides sur ces 3 dernières années avec des pistes, et des fiches actions qui sont déterminées, dans lesquelles on indique les orientations qui peuvent être prises, ça peut être des reconductions d'activité, mais ça peut être aussi une nouvelle orientation. Favoriser la participation active de la jeunesse et essayer de les épauler encore plus dans la construction de projets participatifs, cela fait partie de l'objectif que l'on se fixe et qui apparaîtra dans une des fiches actions de ce dossier de labellisation.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Merci Fabien. C'est une étape obligatoire pour la poursuite de l'Info Jeunes, c'est pour la tranche 15-25 ans.

Je vous rappelle également que la ville participe au projet carte jeune qui se déroule avec la métropole, donc ça fait partie aussi d'un tout.

Si vous n'avez pas de questions, il faut voter aussi ? D'accord, déposer le dossier, autoriser à signer la convention pluriannuelle, voilà, c'est ça, donc pour l'adoption ? Votez à l'unanimité, Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Nous avons terminé avec les délibérations, nous allons passer maintenant au point d'activité par structure. Qui commence ? »

Monsieur VANZWAELMEN,

« On va dire Sandra Portets. »

Madame PORTETS,

« Pour commencer, les vacances de printemps arrivent très vite, puisqu'elles débutent le 15 avril. Au programme, il y aura des sorties habituelles : minigolf, rollers, des balades en vélo, des balades en trottinette, du skate, des grands jeux, et d'autres activités manuelles, grands jeux, du sport. »

Nos activités sont en lien avec l'Art dans le Pré, notre manifestation annuelle qui aura lieu cette année le samedi 18 mai dont le thème sera « bienvenue à la ferme », la ferme en général, les enfants, les adhérents de l'EPAJG Malartic participent beaucoup à la décoration extérieure du village créatif. Ils vont créer aussi beaucoup d'œuvres collectives parce que je vous rappelle il y a un concours lors de cette manifestation. Il y a plusieurs catégories représentées, la photographie, les tableaux, la sculpture, la jeunesse et aussi les œuvres collectives.

Donc l'Art dans le Pré, les inscriptions pour le vide grenier commenceront le 29 avril du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00, vous verrez les panneaux lumineux dans pas longtemps, il y aura aussi pour la première fois, une page dédiée dans le magazine « Ensemble » qui expliquera la manifestation.

Après, dans les temps forts, ce que je peux vous parler aussi, il y aura la soirée théâtre et magie de l'EPAJG, dans la salle polyvalente du tROCKé le mercredi 19 juin, donc ça c'est un peu plus tard.

Je peux peut-être un peu détailler de mon côté les séjours été que nous proposons à l'EPAJG Malartic. Donc le 1er dans les Hautes-Pyrénées, c'est à Saint-Pé-De-Bigorre, pour 28 enfants qui auront la chance de faire de la spéléologie, du rafting, de l'escalade d'arbres, du bivouac, des grands jeux, des baignades, ça donne envie d'y aller !!

Et le petit séjour de 3 jours, du 27 au 29 août, ce sera à Mortagne sur Gironde précisément, donc y a 15 enfants qui partiront avec 3 animateurs. Ils seront sensibilisés à la pêche. Ils feront des ateliers confiture maison, des initiations avec le club de voile, des baignades. Il y a une piscine dans le camping aussi, donc ça va être plutôt agréable. Des balades avec des ânes. Voilà donc petit séjour pour les 6-10 ans parce que ce séjour est revenu, notamment parce que le séjour de juillet, c'est à partir de 8 ans. L'attestation d'aisance aquatique est demandée systématiquement et du coup, nous vons constaté que pour les plus petits, c'est compliqué de savoir nager. Donc c'est pour cela que l'on tena

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Merci Sandra, ils font un travail remarquable. Merci de votre travail à l'EPAJG Malartic, c'est super et allez à l'Art dans le Pré, c'est une manifestation exceptionnelle. »

Qui ? Julie continue peut-être. Allez, on continue avec Julie, la Directrice Adjointe du Clos du Vivier.

Madame VIARDOT,

« Je vais revenir d'abord sur les vacances d'hiver. On a accueilli en moyenne 119 enfants sur le bâtiment des maternelles et 115 enfants sur le bâtiment élémentaire. On a pu avoir deux spectacles proposés, un spectacle « maternelle » qui s'intitulait « Petit conte au fil de l'eau », qui est proposé par la compagnie Théâtrejob avec qui on a passé une convention annuelle. Et le spectacle « élémentaire », on était sur « les contes du violon » et là on travaille pour le côté élémentaire avec la société de production « Arreuh production » qui eux nous offrent des spectacles avec différentes compagnies de théâtre.. »

« On a pu également faire des sorties, au cinéma, au bowling, à la médiathèque et enfin bien sûr, le point fort du Clos sur ces vacances d'hiver, le carnaval qui s'est déroulé le 1er mars. On a eu 230 enfants pour ce carnaval. Malheureusement pour nous, il a plu ce jour-là à scean. Du coup, on a fait ça en intérieur, on a dû tout réorganiser pour que ça se passe en intérieur, mais visiblement ça a plu enfants comme aux adultes. Tout le monde était ravi de pouvoir fêter ça quand même avec autant de personnes, c'était vraiment chouette.

Là, actuellement, nous sommes en cours de finalisation pour les vacances de printemps. On prévoit à peu près 100 enfants par bâtiment, donc maternelle et élémentaire. Nous avons prévu du coup des sorties pour ce qui est élémentaire, ils vont faire du sport avec l'UCPA, il y a du mini-golf, de l'escalade, du squash. Sur les maternelles, on va travailler sur une journée avec un intervenant légo, donc il va passer auprès de tous les groupes, petits, moyens et grands. Et enfin, bien sûr, on aura encore nos spectacles pour les petites vacances, donc toujours pour les élémentaires avec « Arreuh production » sur un spectacle qui s'appelle « le désir des ailes », et pour les maternelles, ça sera « petit conte au pluriel ». Nous sommes également en cours sur les préparations des mercredi de mai, juin et avec le gros événement pour nous fin juin, la Guinguette qui se déroulera le 26 juin, auquel vous êtes toutes et tous conviés.

On prépare aussi également le vendredi de pont, donc le 10 mai, où nous sommes ouverts pour accueillir les enfants.

Et enfin, on essaye en tout cas de finaliser notre préparation d'équipe pour cet été. Et on pense pouvoir finaliser tout ça après les jobs d'été auxquels nous allons participer le 6 avril prochain à l'EPAJG Bourg.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Merci Julie, c'est vraiment un beau programme pour un beau centre de loisirs. Merci à tous du travail que vous effectuez.

Fabien, tu veux nous parler de certaines structures ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« Je m'exprime au nom du chargé de structure de l'EPAJG Bourg, Cyril Carquil qui m'a donné une note qui concerne l'activité de la structure. Donc je vous la détaille, elle est sur 3 secteurs puisque l'EPAJG Bourg c'est le secteur Ados, le tROCKé, l'Info Jeunes

Donc sur le secteur ados, les inscriptions pour les vacances de printemps se feront le jeudi 28 mars. Sont prévues les activités suivantes : il y aura de l'accrobranche, des Olympiades, balade à vélo au lac bleu. Donc ça, ça fonctionne très très bien. Découverte de l'environnement avoisinant de Gradignan, continuité de temps fort, journée, tournoi de rugby, barbecue, soirée avec une structure apparentée à l'EPAJG sur Talence, il y a beaucoup de de partage d'animation entre les structures ados. Talence, Villenave d'Ornon, Gradignan, Canéjan, etc...

On a accueilli aussi dernièrement plus de 100 ados sur la structure de l'EPAJG Bourg. C'est toujours des moments conviviaux, cela crée du lien entre les enfants sur le territoire, ils peuvent comparer aussi, les équipes d'animation également ont l'opportunité d'échanger.

Une nouveauté cette année qui est proposée par l'équipe d'animation du Bourg des Olympiades associant Ados et parents en équipes, ça fait partie aussi de ce qu'on voulait défendre, c'est à dire cette possibilité qui serait offerte aux parents et familles avec leurs enfants de jouer, parce que c'est bien aussi de jouer, c'est important, et donc on organise pour la première fois des Olympiades, ce sera le samedi 15 juin au sein du Clos du Vivier. Cette manifestation s'achèvera par un repas sous forme d'Auberge espagnole le soir.

Pour la partie tROCKé, juste un retour sur la quinzaine du Hip-Hop. Vous l'avez vu, c'était la première cette année, 15 jours de Hip-Hop sur Gradignan avec plusieurs spectacles, notamment au Théâtre des 4 Saisons et aussi la Battle qui a eu lieu le 9 mars au tROCKé.

« Comme d'habitude ça a été forcément un succès. Beaucoup de spectateurs se sont déplacés au sein du tROCKé samedi 9 mars, on avait plus de 80 danseurs qui se sont inscrits pour participer aux qualifications à 10h00 le matin. Une très belle édition pour ceux qui s'y connaissent en tout cas, techniquement, on a pu apprécier vraiment une qualité de danse au niveau du Hip-Hop cette année qui était de grand niveau donc c'était vraiment une belle réussite. Et puis le 15 mars, la quinzaine du Hip-Hop s'est achevée au Théâtre des 4 Saisons avec aussi la participation de l'EPAJG à la co-construction de ce moment fort sur la commune.

On est déjà dans l'organisation du tremplin Play le 12 avril qui déterminera le groupe qui aura la chance de se produire sur la scène de Play le 6 juillet prochain parc de l'Ermitage.

Pour l'Info Jeune, je le disais tout à l'heure, on est en train de rédiger et d'avancer sur le dossier de renouvellement de labellisation Info Jeunes, poursuite du travail avec les lycées et avec aussi le domaine universitaire, les échanges avec les étudiants domiciliés aux résidences universitaires, le forum jobs d'été, le vendredi 5 avril et samedi matin 6 avril à l'EPAJG Bourg

Voilà pour la partie animation activités de la structure de l'EPAJG Bourg.

Madame ALLOIX,

« L'EPAJG Bourg à 3 structures en gros, il y a donc le tROCKé, l'Info Jeunes et la 3ème c'est laquelle ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« L'EPAJG Bourg, c'est une structure, c'est un bâtiment dans lequel il y a 3 secteurs d'activité. Il y a les ados, l'Info Jeune et le tROCKé. Le tROCKé, la partie spectacle artistique que vous connaissez. L'Info Jeune, possibilité à tout moment dans la semaine de venir en soutien de démarches de jeunes de Gradignan mais aussi hors Gradignan sur un certain nombre de thématiques, le logement, le déplacement, la mobilité internationale, savoir comment on peut aussi trouver des ressources sur le territoire, la carte jeune aussi. Et ensuite on a le secteur ados qui correspond à un accueil de loisirs pour les ados qui fonctionne le mercredi, les vendredis soir, samedis soir et les vacances scolaires.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Comme à Malartic, c'est pour les plus jeunes.

Monsieur VANZWAELMEN,

« On se rapproche plus après d'un accueil collectif de mineur.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Malartic c'est pour les plus jeunes et le tROCKé, c'est les ados.

Monsieur VANZWAELMEN,

« Dernière chose pour l'Espace Barthez, espace de vie sociale, pour y être régulièrement, les projets se poursuivent, on en a parlé tout à l'heure avec le temps fort qui est le séjour à Paris du 17 au 19 avril prochain.

« Nous sommes déjà en préparation de la manifestation « Un Air de Fête » qui aura lieu le 14 septembre. On est en train de réfléchir à quelque chose qui pourrait correspondre à la période puisque c'est les 10 ans de l'implantation de l'Espace Barthez sur le quartier, c'est donc une opportunité de réfléchir à une modulation de cette manifestation, à des possibilités nouvelles, un peu différentes des autres années. On aura toujours la partie jeux qui est proposer l'après-midi aux jeunes du quartier et aux familles. 10 ans c'est important de marquer ce temps. On voit bien que l'Espace Barthez est véritablement positionné dans le quartier, pour y être très régulièrement, je vois beaucoup de familles se déplacer et venir chercher de l'information sur cette espace de vie sociale.

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 21 mars 2024
Procès-verbal

« Ensuite on a certains dispositifs qui reprennent, le PIV, on a toujours nos ateliers d'alphabétisation, les ateliers couture, pâtisserie, cuisine, les interventions du conseiller numérique, dernièrement des permanences du bailleur Domofrance. Voilà, l'Espace de vie sociale Espace Barthez fonctionne bien.s du bailleur Domofrance. Voilà, l'Espace de vie sociale Espace Barthez fonctionne bien.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Merci Fabien, est-ce que vous avez des questions sur ces structures, les activités ?

On rappelle que l'Association Feu Vert intervient sur l'Espace Barthez. Plus sur le quartier Barthez, une petite précision ?

Monsieur NICANOR,

« Oui sur l'Espace Barthez nous sommes très présents, mais sur toute la commune. Alors c'est vrai qu'au niveau des EPAJG, on est plus en lien avec l'EVS qu'avec les autres structures, sauf peut-être pour le Bourg puisqu'il était question de l'aide aux devoirs qui est passé de Feu Vert, en tout cas pour les grands, qui a été récupéré par l'EPAJG Bourg, nous n'avons pas vocation de maintenir cette activité au sein de l'EPAJG.

C'est principalement en effet avec l'EVS que nous sommes en lien et je me permets de rebondir un petit peu sur ce que disait Fabien tout à l'heure notamment sur Un Air de Fête, nous aurons aussi une action en co-construction avec l'EVS sur cette journée.

Monsieur DUMONT,

« C'était juste pour vous dire lors d'Un Air de Fête de l'année dernière il y a eu une expo photos réalisée par les jeunes qui est magnifique et on avait évoqué l'idée de faire l'exposition dans le hall de l'Hôtel de Ville, donc c'est toujours d'actualité, on en avait parlé avec Monsieur le Maire, qui est toujours friand de cette idée là.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Je voulais parler également de Grégory Boudigue, qui est là ce soir avec nous, c'est son dernier conseil d'administration de l'EPAJG, tu veux nous dire un petit mot Grégory ?

Monsieur BOUDIGUE,

« Ah oui, merci Madame la Vice-Présidente, un petit mot, puisque effectivement l'EPAJG est rattaché depuis le 1er janvier 2024 à la direction de William Dumont comme le CCAS.

Donc vous remercier encore une fois, même si je l'avais déjà fait quand j'ai quitté mes fonctions il y a deux ans, merci de poursuivre ce que vous faites depuis 10 - 12 ans, c'est vous qui prédestiné à la réussite du projet et qui validez tous les projets que vous présente la direction et toutes les équipes. Et surtout bon vent, ce n'est pas un adieu, c'est un au-revoir au conseil d'administration, on aura bien évidemment l'occasion de se croiser très régulièrement sur d'autres espaces temps. Et tous, tous, tous mes vœux de réussite, et je n'en doute pas du tout, à Fabien et aux équipes bien évidemment.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Merci Grégory, et merci à toi, je réitère ce que je t'avait dit, merci pour avoir mis l'EPAJG sur les rails il y a tant d'années et puis Fabien qui a repris le flambeau récemment et aux équipes, sur le terrain, comme je le dit à chaque fois, mais c'est important de le dire, parce qu'il ne faut pas l'oublier, c'est un travail exceptionnel sur le terrain, que ce soit les équipes d'encadrement, que ce soit le secrétariat, on a Valérie qui est là, toujours fidèle au poste ici mais aussi dans les structures. On sait pourquoi cela fonctionne aussi bien, parce qu'on peut vous faire confiance et on vous fait confiance.

Merci à tous, merci aux administrateurs aussi parce que vous êtes là. Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 19h45.